fr

Déclaration interreligieuse: L'eau, un droit et un bien public important

Berne, 22.03.2026

Les soussigné-e-s, aux côtés des participant-e-s de la conférence **«World.Water.All of Us»,** qui s'est déroulée le 22 mars 2026 (Journée mondiale de l'eau des Nations Unies) à la Maison des religions de Berne, en Suisse, invitent les communautés religieuses du monde à s'associer à la déclaration suivante:

Nous sommes:

1. Des représentant-e-s d'un grand éventail de communautés religieuses.
2. Des membres d'une humanité plurireligieuse, spirituelle et laïque aux nombreuses voix.
3. Des personnes pour qui toute vie sur terre est précieuse et qui se sentent liées aux générations à venir dans un souci de responsabilité.

Nous constatons que:

4. L'eau est le socle de la vie, l'eau est la vie. Le cycle mondial de l'eau relie tous les êtres vivants.
5. À nos yeux, l'eau revêt en particulier une valeur sociale, culturelle, médicale, éthique, religieuse et spirituelle.
6. Êtres humains, nous sommes relié-e-s les un-e-s aux autres par l'eau (et d'autres éléments essentiels à la vie) par-delà les frontières nationales, culturelles, religieuses et autres.
7. L'eau est essentiellement un bien commun dont nous partageons toutes et tous la responsabilité.
8. Un accès sûr à l'eau est un droit reconnu de la personne.[1]
9. Nombre de personnes n'ont pas accès à de l'eau potable et à un assainissement sûr;[2] les femmes et les enfants sont particulièrement touché-e-s.
10. L'accès à l'eau et le contrôle de l'eau engendrent des conflits dans le monde; toutefois, ils font également partie intégrante des solutions pour la paix.
11. Une eau propre et des écosystèmes sains sont interdépendants.
12. Partout dans le monde, l'eau est menacée par la pollution, l'exploitation technologique et économique et une mauvaise utilisation.
13. L'action s'impose d'urgence.

Nous nous attachons dès lors à redoubler d'efforts:

14. pour mettre en avant et affermir les sources dans nos traditions religieuses qui protègent l'essentiel pour nos vies;
15. pour respecter l'accès à l'eau, droit de la personne et bien public, et agir en conséquence;
16. pour prôner un accès sûr à de l'eau potable et à un assainissement pour tout le monde;
17. pour prendre nos responsabilités pour une eau propre et adopter des mesures vigoureuses pour protéger et restaurer les écosystèmes;
18. pour protéger l'eau, élément essentiel à la vie, de la pollution et nous encourager à utiliser l'eau avec sérieux et parcimonie;
19. pour encourager nos communautés religieuses locales à utiliser l'eau de manière responsable et appeler, à tous les niveaux, à un accès sûr à l'eau potable et à un assainissement sûr;
20. pour se servir des négociations sur l'eau dans le cadre des efforts visant à promouvoir la paix.

Les signataires:

Les participant-e-s à la conférence **«World.Water.All of Us»** – Journée mondiale interreligieuse de l'eau 2026, le 22 mars 2026.

[1] Le 28 juillet 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 64/292 sur le droit à l'eau et à l'assainissement. L'Assemblée y reconnaît explicitement ce droit de la personne. Elle appelle les États et les organisations internationales à octroyer aux pays en développement un soutien financier, du renforcement des capacités et des transferts technologiques dans le cadre de la coopération internationale.

[2] Nations Unies, 26 août 2025: Environ 2,1 milliards de personnes (une personne sur quatre sur Terre) ne disposent pas d'un accès sûr à l'eau potable (sûreté de l'eau potable). Environ 3,4 milliards de personnes ne disposent pas d'installations d'assainissement sûres à domicile (sûreté de l'assainissement).